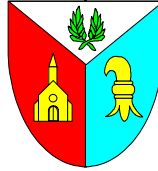




MAIRIE DE LA CHAPELAUDE
1, Place du 11 Novembre 1918
03380 LA CHAPELAUDE



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE**

Date de la Réunion : 14 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Date de la convocation : 6 mai 2024

Date d'affichage : 6 mai 2024

Présents : MM Alain DUBREUIL - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT - Olivier ARROYO - David LAFAYE - Isabelle GOMES - Georges GUYOT - Daniel PASCUAL - Pierrette ROUGIER.

Absents excusés : Guillaume BRODIN - Jean-Louis CHEMINET

Absentes : Angélique CABANNE - Sylvia DUMONTET - Arlette REY

Secrétaire de Séance : M. Daniel PASCUAL

Procurations : M. Guillaume BRODIN à M. Alain DUBREUIL, M. Jean-Louis CHEMINET à Mme Corine MANGERET

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Point Reconquête Centre-Ville Centre Bourg (RCVCB)
- Devis relamping
- Devis étanchéité toiture de l'école
- Affectation du résultat 2023 : modification
- Décision modificative budgétaire
- Tarifs scolaires pour la rentrée 2024-2025
- Radio RJFM
- Demande de subvention de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
- Aide aux devoirs
- Informations diverses
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

RECONQUETE CENTRE-VILLE CENTRE BOURG (RCVCB)

Le Maire fait l'historique du projet de RCVCB amorcé en 2021 et dont la première action serait la construction d'une nouvelle mairie.

Puis il informe l'assemblée de la visite, le 7 mai dernier, de deux agents du service de soutien aux projets des territoires qui doivent prochainement présenter les intentions de la commune aux instances du Département.

La réalisation des investissements projetés par la commune est conditionnée par le retour du Conseil Départemental.

DEVIS RELAMPING :

📁 **Délibération n° 24 05 14_001**

Le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de remplacer les éclairages existants des écoles, de la MAM, de la salle polyvalente et de la mairie par des LED.

Puis il précise que ce projet a reçu un accord de subvention de la part de l'Etat pour un montant de 3 768 €.

Enfin il présente le seul devis reçu suite à consultation.

Le conseil municipal, à 11 voix pour :

➤ autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise ELECTROGENES s'élevant à 10 766,01 € HT soit 12 919,21 € TTC.

DEVIS ETANCHEITE TOITURE DE L'ECOLE :

📁 **Délibération n° 24 05 14_002**

Le Maire présente les devis reçus pour refaire l'étanchéité de la toiture de l'école :

ENTREPRISE	REF. DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOUSSAINT SARL 15, rue des Ardillats 03410 DOMERAT	DC3665	7 952,80	9 543,36
GRAVINESE COUVERTURE 129, avenue Claude DEBUSSY 03100 MONTLUCON	DC1822	7 336,30	8 803,56

Le conseil municipal, à 11 voix pour :

➤ décide de retenir le devis de l'entreprise GRAVINESE s'élevant à 7 336,30 € HT soit 8 803,56 € TTC

AFFECTATION DU RESULTAT 2023 : Modification

📁 **Délibération n° 24 05 14_003**

Annule et remplace la délibération N° 24 04 09_010

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Alain DUBREUIL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

▪ un excédent de fonctionnement de	153 203,87
▪ un excédent reporté de	253 164,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	406 368,47

▪ un excédent d'investissement de :	23 860,48
▪ un déficit des restes à réaliser de :	226 213,29
Soit un besoin de financement de :	202 352,81

Décide, à 11 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	406 368,47
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	202 352,81
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	204 015,66
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	23 860,48

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

📁 **Délibération n° 24 05 14_004**

Le conseil municipal, après avoir rectifiée la délibération d'affectation des résultats 2023 entraînant une réduction du résultat reporté en fonctionnement (compte 002), décide à l'unanimité de modifier comme suit les inscriptions de crédits budgétaires de la section de fonctionnement en recettes :

Compte 002 : - 0,20 €

Compte 75888 : + 0,20 €

TARIFS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2024-2025

Tarifs garderies :

📁 **Délibération n° 24 05 14_005**

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR, décide de fixer les tarifs de la garderie périscolaire et du centre d'accueil des mercredis comme suit :

GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATIN & SOIR			
Matin De 7 h 30 à 8 h 20		Soir De 16 h 30 à 18 h 30	
Enfants Commune	Enfants Hors Commune	Enfants Commune	Enfants Hors Commune
1,70 €	1,85 €	1,70 €/heure	1,85 €/heure

CENTRE D'ACCUEIL DES MERCREDIS	
Enfants Commune	Enfants Hors Commune
De 7 h 30 à 16 h 30	De 7 h 30 à 16 h 30
1,70 €/heure	1,85 €/heure

Etant entendu que toute heure commencée sera une heure payée.

RADIO RJFM :

 **Délibération n° 24 05 14_006**

Le Maire donne connaissance des propositions reçues de la radio RJFM pour la diffusion des manifestations organisées par la commune et les associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour :

➤ autorise le Maire à signer la « convention de commune » dont le coût annuel est fixé à 0,28 € par habitant.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de l'association « pour la sauvegarde du patrimoine de La Chapelaude » sollicitant une subvention communale.

Après étude du bilan financier fourni, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de **200 €**.

Cette dépense est inscrite au budget principal 2024 au compte 65748.

AIDE AUX DEVOIRS :

La mise en place de l'aide aux devoirs à titre expérimental dès le mois de juin est reportée à la rentrée de septembre dans l'attente de réponses préalables notamment les moyens de rémunérer les enseignantes.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Ecole :**

Le Maire informe l'assemblée de l'autorisation reçue par la commune pour accueillir une apprentie à partir de septembre au niveau de l'école.

➤ **Commission sportive :**

La commission sportive organisera un concours de Pétanque sans lots, gratuit et ouvert à tous le samedi 31 août en partenariat avec la Boule Chapelaudate.

➤ **Mare de la Vallas :**

Pierrette ROUGIER demande que le problème de la mare de La Vallas soit pris en considération pour trouver l'origine de l'arrêt de l'écoulement.

➤ **Chemin du Peu Chevrier :**

Voir comment remédier au non-respect de la signalisation en place.

➤ **Société Protectrice des animaux :**

Un ordre de mise en fourrière est à demander à la mairie avant chaque dépôt d'un animal errant à la SPA.

➤ **Elections européennes le dimanche 9 juin :**

Elle se dérouleront le dimanche 9 juin. Le planning de la tenue du bureau de vote doit être finalisé.



Séance levée à 20h15

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 17 juin 2024 à 18 heures 30

Le Président de séance,
Alain DUBREUIL,

Le secrétaire de séance,
Daniel PASCUAL